

Plan de gestion des données (PGD)

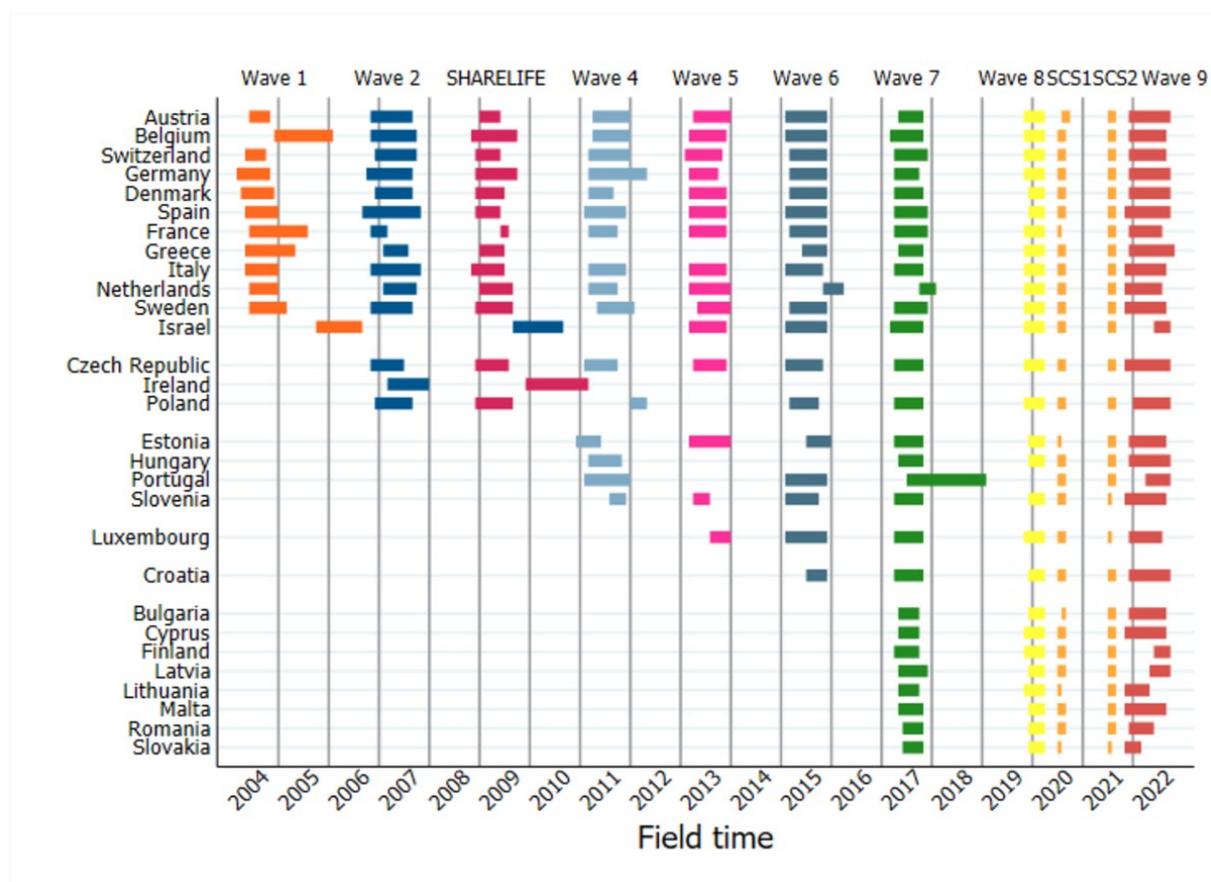
SHARE-France

Acronyme du projet	SHARE-France
Rédacteurs du PGD	Thomas Renaud (rédacteur initial), Pierre Depardieu, Justine Bondoux Contact : share@dauphine.psl.eu
Affiliation du rédacteur principal	Université Paris Dauphine - PSL
Modèle du PGD	Modèle de PGD ANR (en français)
Date de création	25 mars 2024
Date de dernière révision	13 octobre 2025
Dates et durée du projet	2004-...
Financeurs	IR* PROGEDO (UAR 2506 : lien) agissant pour : <ul style="list-style-type: none"> Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR : lien) Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS : lien) Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA : lien) Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV : lien) France Stratégie, agissant pour le Conseil d'orientation des retraites (COR : lien) Agence nationale de la recherche (ANR : lien), par l'intermédiaire de l'EquipEx+ LifeObs (convention ANR-21-ESRE-0037 : lien)
Personnes responsables du projet	Echelon européen : Pr David Richter, SHARE Berlin Institute (drichter@share-berlin.eu) Echelon français : Pr Florence Jusot, Université Paris Dauphine – PSL (florence.jusot@dauphine.psl.eu)
Personnes responsables des données	Echelon européen : <i>Data Protection Officer</i> du SHARE Berlin Institute (DSB-ShareEric@he-c.de) Echelon français : Kumudithe Perera, Délégué à la Protection des Données de l'Université Paris Dauphine – PSL (dpd@dauphine.psl.eu)

Le *Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe* (SHARE) est une enquête européenne, longitudinale et multidisciplinaire auprès des personnes âgées de 50 ans et plus. Elle est dédiée à l'étude de problématiques liées à la santé et aux soins, à l'emploi et la retraite, à la situation socio-économique et financière, aux relations sociales et familiales, ainsi qu'aux conditions de vie et de logement envisagées sous le prisme de la dynamique de « vieillissement ».

Elle est conduite de manière répétée depuis 2004, tous les deux ans environ auprès d'un panel de répondants faisant l'objet de rafraîchissements réguliers d'échantillon. A date, dix vagues principales de l'enquête SHARE ont été conduites entre 2004 et 2025. Parallèlement à ces vagues principales, ont été menées deux collectes satellites pendant la pandémie de COVID (deux vagues de l'enquête SHARE-Corona, adossées respectivement aux vagues 8 et 9 de l'enquête principale), une enquête spécifique relative à la cognition auprès d'un sous-échantillon de panélistes dans 5 pays, dont la France (SHARE-HCAP, adossée à la vague 9 de l'enquête principale), ainsi qu'une collecte de biomarqueurs (campagne de prélèvement de matériel sanguin, adossée à la vague 6 de l'enquête principale).

Cette enquête réunissait onze pays européens au cours des premières vagues et couvre maintenant 28 pays, c'est-à-dire tous les États membres de l'Union européenne, plus la Suisse et Israël ; la France a pris part à toutes les opérations de collecte du projet SHARE depuis la première vague. Les vagues successives de collecte sont représentées dans l'illustration ci-dessous (jusqu'en 2022).



A l'échelon international, la coordination scientifique du projet est assurée depuis 2011 par SHARE-ERIC ([lien](#)), entité reconnue par l'Union européenne (cf. décision de la Commission européenne du 17 mars 2011 instituant SHARE-ERIC). SHARE-ERIC a été le premier ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) fondé par les institutions de l'Union européenne, statut qui lui permet de disposer de la personnalité morale. Il est schématiquement organisé comme suit :

SHARE-ERIC ORGANISATION CHART



Depuis 2022, SHARE-ERIC s’appuie, pour la coordination des opérations de collecte, de traitement des données et de diffusion, sur le SBI (pour « SHARE Berlin Institute » : [lien](#)). Le SBI est placé sous la cotutelle de quatre institutions scientifiques allemandes : le WZB Berlin Social Science Center, le German Institute for Economic Research (DIW Berlin), la Charité – Universitätsmedizin Berlin, et le German Center of Gerontology – Deutsches Zentrum für Altersfragen (DZA).

SHARE-ERIC et le SBI confient le stockage des données de l’enquête SHARE à Centerdata ([lien](#)), un institut indépendant, à but non lucratif, spécialisé dans les enquêtes quantitatives, et à même d’héberger les données de grandes enquêtes et de gérer l’accès à ces données. Centerdata est localisé sur le campus de l’Université de Tilburg, aux Pays-Bas.

Dans chaque Etat participant, une équipe-pays (parfois plusieurs, en fonction des besoins linguistiques du pays) assure la déclinaison locale de l’enquête. L’équipe-pays française (SHARE-France) est intégrée à l’axe « Laboratoire d’économie et de gestion des organisations de santé » (LEGOS) du Laboratoire d’économie de Dauphine (LEDa), au sein de l’Université Paris-Dauphine – PSL.

Dans la plupart des pays participants (dont la France), la collecte proprement dite des données (gestion du terrain d’enquête) est assurée par un prestataire privé, sous la supervision de l’équipe-pays.

1. Description des données et collecte ou réutilisation de données existantes

1.a. **Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites et/ou comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ?**

La collecte des données du protocole SHARE standard consiste en :

- un questionnaire principal au format CAPI (*Computer-Assisted Personal Interview*) conduit en recueil face-à-face par un enquêteur professionnel, spécifiquement formé aux enjeux de l'enquête SHARE au domicile des participants ;
- des recueils complémentaires éventuellement effectués par téléphone en amont (prise de contact et composition du ménage) ou en remplacement de l'entretien face-à-face (entretiens « fin de vie » menés avec un proche d'un panéliste décédé) ;
- un court questionnaire auto-administré (*drop-off*) au format papier spécifique à chaque pays.

Les données recueillies dans le questionnaire principal concernent divers aspects de la vie des répondants, dont leur cadre de vie, leur contexte familial, leur état de santé, les conditions de leur accès aux soins, leur couverture sociale, leur patrimoine, leurs revenus, leurs habitudes alimentaires, leurs relations sociales, leurs performances sur des tests réalisés sur place (force de préhension, capacités cognitives), etc. Ce recueil vise à fournir les moyens d'une observation longitudinale et le contenu du questionnaire change donc peu. Il a malgré tout connu des modifications au cours du temps, de manière à s'adapter à l'évolution des enjeux scientifiques. Par exemple, un module sur les pratiques numériques (IT) a été ajouté en vague 5, et un autre sur les préférences et habitudes en matière d'enquêtes en ligne (OS) a été ajouté en vague 10 et sera retiré en vague 11.

Les entretiens « fin de vie » visent à recueillir des données sur le dernier mois de vie et la succession du répondant décédé.

Les thématiques du *drop-off* varient de pays à pays et de vague en vague. En vague 10, le *drop-off* français portait notamment sur les préférences en matière d'aide familiale et d'organisation du système de protection sociale.

Des collectes accessoires peuvent s'appuyer sur la collecte principale, en face-à-face (CAPI) ou, plus rarement, par téléphone (CATI). Ainsi, le questionnaire complémentaire HCAP (*Harmonized Cognitive Assessment Protocol*, administré en CAPI parallèlement à la vague 9 sur un sous-échantillon de répondants dans un nombre réduit de pays) visait à pousser plus loin l'évaluation des capacités cognitives des personnes interrogées. Dans le même esprit, deux vagues de l'enquête complémentaire SHARE-Corona ont été administrées en CATI durant la pandémie de COVID19.

1.b. **Quelles données (types, formats et volumes par exemple) seront collectées ou produites ?**

Outre les données de contact des répondants (noms, adresses et composition des ménages), l'enquête SHARE collecte des données chiffrées : mesures (de la force de préhension, de revenu, de patrimoine, etc.) et codage de modalités de réponse (à des questions à choix multiples ou, plus rarement, à des questions ouvertes retraitées *ex post*). Les données collectées sont structurées en fichiers plats (ASCII ou .csv) avant les phases de curation et de post-traitement.

La totalité des données historiques produites par l'enquête SHARE au fil des années est mise à disposition sous la forme de « *releases* » régulièrement actualisées et immatriculées par un DOI spécifique. A titre

d'exemple, la dernière *release* en date (DOI chapeau : 10.6103) contient l'ensemble des jeux de données suivants :

Jeu de données	Version	Date	DOI
Wave 1	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w1.900
Wave 2	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w2.900
Wave 3	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w3.900
Wave 4	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w4.900
Wave 5	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w5.900
Wave 6	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w6.900
Wave 7	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w7.900
Wave 8	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w8.900
Wave 9	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w9.900
Wave 8 Accelerometer Epochs	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w8.900
Wave 8 COVID-19 Survey 1	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w8ca.900
Wave 9 COVID-19 Survey 2	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.w9ca.900
Combined COVID Data	9.0.0	26/06/2024	10.6103/share.w8coviddataw9.900
All Waves Coverscreen	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.wXcvr.900
Longitudinal Weights	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.wXweights.900
easySHARE	9.0.0	11/06/2024	10.6103/SHARE.easy.900
Job Episodes Panel	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.jep.900
Dutch Mixed Mode Experiment W6	1.1.0	08/05/2024	10.6103/SHARE.w6NLmmExp.110
Dutch Mixed Mode Experiment W7	1.1.0	08/05/2024	10.6103/SHARE.w7NLmmExp.110
SHARE HCAP 1	1.1.0	05/02/2025	10.6103/SHARE.HCAP1.100
SHARE Dried Blood Spots	1.0.0	28/05/2024	10.6103/SHARE.w6.DBS.110
Linkage	9.0.0	28/03/2024	10.6103/SHARE.SHARE-RV.900

Après des phases de curation et de post-traitement, les données recueillies au cours d'une vague de SHARE sont organisées et restituées sous la forme de tables de données séparées, différenciées selon le module du questionnaire ou la nature des retraitements et agrégations réalisés. Ces tables ne permettent pas à l'utilisateur de remonter à des informations qui permettraient d'identifier les répondants.

A titre d'exemple, les données de la vague 9 de SHARE contenues dans la dernière *release* en date (DOI [10.6103/SHARE.w9.900](https://doi.org/10.6103/SHARE.w9.900)) comptent un total de 35 fichiers distincts correspondant à autant de tables de données, réparties comme suit :

- 22 tables correspondant chacune à un module du questionnaire principal identifié par 2 lettres (par exemple SN pour « *Social Network* », PH pour « *Physical Health* », AS pour « *Assets* ») ;
- 9 tables correspondant à une restructuration des données brutes de base avec des variables générées (tables GV pour « *Generated Variables* »), réparties dans chaque table par grande thématique

(HEALTH, HOUSING, CHILDREN, BIG5, ISCED, NETWORKS, IMPUTATIONS), plus une table spécifique pour les taux de change entre pays (EXRATES) et une table contenant les variables de pondération (WEIGHTS) ;

- 1 table contenant les informations de base sur la composition du ménage collectées lors de la phase initiale de vérification/validation de l'éligibilité du ménage (table CV_R pour « Coverscreen ») ;
- 1 table correspondant aux variables « techniques » relatives au profil des ménages et des individus reconstituées à partir du Coverscreen et servant notamment à comprendre les versions du questionnaire administrées et les blocs de questions filtrés (table TECHNICAL_VARIABLES) ;
- 1 table regroupant tous les entretiens « fin de vie » (XT) ;
- 1 table contenant les réponses aux questionnaires papier auto-administrés spécifiques à chaque pays (drop-off).

sharew9_rel9-0-0_ac	sharew9_rel9-0-0_dn	sharew9_rel9-0-0_gv_children	sharew9_rel9-0-0_gv_weights	sharew9_rel9-0-0_mh
sharew9_rel9-0-0_as	sharew9_rel9-0-0_dropoff	sharew9_rel9-0-0_gv_exrates	sharew9_rel9-0-0_hc	sharew9_rel9-0-0_ph
sharew9_rel9-0-0_br	sharew9_rel9-0-0_ep	sharew9_rel9-0-0_gv_health	sharew9_rel9-0-0_hh	sharew9_rel9-0-0_sn
sharew9_rel9-0-0_cf	sharew9_rel9-0-0_ex	sharew9_rel9-0-0_gv_housing	sharew9_rel9-0-0_ho	sharew9_rel9-0-0_sp
sharew9_rel9-0-0_ch	sharew9_rel9-0-0_ft	sharew9_rel9-0-0_gv_imputations	sharew9_rel9-0-0_interviewer_survey	sharew9_rel9-0-0_te
sharew9_rel9-0-0_co	sharew9_rel9-0-0_gs	sharew9_rel9-0-0_gv_isced	sharew9_rel9-0-0_it	sharew9_rel9-0-0_technical_variables
sharew9_rel9-0-0_cv_r	sharew9_rel9-0-0_gv_big5	sharew9_rel9-0-0_gv_networks	sharew9_rel9-0-0_iv	sharew9_rel9-0-0_xt

Les tables sont fournies au format Stata (.dta) ou SPSS (.sav) pour l'ensemble des produits. Pour certains jeux de données, les tables sont également disponibles au format R (.rda) : c'est le cas pour les données pédagogiques simplifiées easySHARE (DOI : [10.6103/SHARE.easy.900](https://doi.org/10.6103/SHARE.easy.900)) et pour le fichier de synthèse longitudinal contenant les informations issues du Coverscreen ménage pour toutes les vagues (DOI : [10.6103/SHARE.wXcvr.900](https://doi.org/10.6103/SHARE.wXcvr.900)).

Les fichiers sont généralement peu volumineux, ce qui permet de les stocker en local sans difficulté technique. A titre d'exemple, dans le jeu de données de la vague 9 au format Stata, la table la plus volumineuse est celle du module contenant les variables imputées (*sharew9_rel9-0-0_gv_imputations*) avec une taille de 260 Mo.

2. Documentation et qualité des données

2.a. Quelles métadonnées et quelle documentation (par exemple méthodologie de collecte et mode d'organisation des données) accompagneront les données ?

Au niveau européen, le projet SHARE s'inscrit dans une démarche de développement de données FAIR (*Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*) par son appartenance à la *FAIRsharing initiative* ([lien](#)) et son inscription au répertoire RE3data ([lien](#)), deux infrastructures qui cherchent à promouvoir les données FAIR en sciences humaines et sociales.

La documentation relative à SHARE est structurée autour de 3 axes principaux :

- Pour chaque vague d'enquête traditionnelle et chaque enquête satellite, le protocole est décrit en détail sur le site de SHARE-ERIC et les documents d'entretien (questionnaire, cartes-réponses...) sont intégralement accessibles, en anglais et en langue nationale : voir par exemple pour la vague 9 ([lien](#)) ou pour l'enquête SHARE-Corona ([lien](#)).
- Chaque nouvelle *release* des jeux de données est accompagnée d'un document d'aide explicatif, sous forme d'un fichier .pdf librement accessible : la *release guide*. Voir par exemple [ici](#) pour la *release* 9.0.0.
- Enfin, SHARE fournit aux utilisateurs des données un outil de documentation des métadonnées conforme au standard DDI (*Data Documentation Initiative*). Il s'agit de la plateforme web SHARE DataDocuTool ([lien](#)) qui permet de parcourir et requêter les métadonnées SHARE de façon ergonomique et personnalisable.

Par ailleurs, le site européen SHARE propose régulièrement des publications sur la structure des données et les traitements qui leur sont appliqués. Chaque nouvelle vague est systématiquement accompagnée d'un *Methodology volume* coordonné par l'équipe européenne et auquel de nombreuses équipes pays contribuent (voir [ici](#) pour le *Methodology volume* de la vague 8). Par ailleurs, une collection de documents de travail SHARE est spécifiquement dédiée aux réflexions méthodologiques et techniques, avec par exemples des publications régulières sur le calcul des pondérations ([lien](#)) ou sur les niveaux de participation par vague et par pays ([lien](#)). L'ensemble des publications techniques et méthodologiques peut être retrouvé [ici](#).

SHARE utilise le système DOI (*Digital Object Identifier*) afin de garantir la permanence d'identification et de localisation des données. Ce système permet de relier chaque numéro DOI à un jeu de métadonnées et de para-données enregistrées dans un répertoire de référence. Le principe de numérotation est celui d'un code (10.6103) utilisé comme préfixe commun pour tous les identifiants des jeux de données fournis dans une *release* particulière. Pour la dernière *release* en date, le numéro DOI est ainsi de la forme générique 10.6103/SHARE.w[n].[zzz], avec [n] la vague de SHARE ou le jeu de données concerné et [zzz] le numéro de la *release*.

2.b. Quelles mesures de contrôle de la qualité des données seront mises en œuvre ?

La collecte de terrain donne lieu à de nombreuses procédures de contrôle qualité *in itinere* et *ex post*.

Le suivi de terrain, piloté par l'équipe-pays, consiste à vérifier la bonne marche du terrain de l'enquête par le biais d'indicateurs de suivi et d'un pilotage hebdomadaire. Sont discutés en particulier pendant ce suivi de terrain le respect du nombre et de la fréquence des tentatives de contact avec les ménages enquêtés et la gestion des demandes RGPD de suppression des informations de contact ou des données.

Les données collectées pendant le terrain donnent lieu à deux types distincts de contrôle qualité *a posteriori* : les contrôles de qualité des entretiens (*data quality back-checking*) et les contrôles de cohérence du contenu des données (*fieldwork checkfiles*).

Les premiers contrôles de qualité *a posteriori* répondent à une volonté de vérification de l'authenticité du déroulement des entretiens tels qu'ils ont été saisis dans le CAPI. Ces vérifications, effectuées en cours de terrain (toutes les 4 à 6 semaines environ), sont de deux types : aléatoires (*random back-checks*) et ciblées (*focused back-checks*).

Les *random back-checks* portent sur des entretiens sélectionnés aléatoirement dans l'activité de chaque enquêteur, avec pour objectif de contrôler au moins 20% des entretiens de chaque enquêteurs. Les *focused back-checks* portent au contraire sur des entretiens pour lesquels une analyse préalable des données fait apparaître une suspicion ou un risque particulier de falsification. Cette identification du risque s'appuie sur 14 critères distincts relatifs à la fois à l'entretien lui-même – durée et heure de remplissage, schémas de réponse particuliers (répétitions, valeurs manquantes, arrondis excessifs, absence de réponses multiples dans les QCM...) ou incohérences avec les données issues des vagues précédentes – ainsi qu'à l'activité de l'enquêteur – nombre irréaliste d'entretiens conduits dans une même journée par exemple. Une même procédure de vérification est alors appliquée pour ces deux échantillons d'entretiens. La liste des entretiens à contrôler est envoyée à la société d'enquête, charge à elle de mandater une équipe spécifique pour recontacter les répondants concernés et authentifier plusieurs points relatifs au déroulement de l'entretien. Une grille de vérification comprenant 12 points est alors remplie puis évaluée de manière interne par la société d'enquête avec l'appui de l'équipe-pays. En cas de soupçon avéré de falsification d'un entretien, une investigation *ad hoc* est conduite auprès de l'enquêteur concerné.

Les contrôles de cohérence des données sont effectués manuellement par les équipes-pays sur la base des incohérences relevées de manière automatique dans les données, notamment sur des informations identifiantes clés des enquêtés, en particulier chez les répondants panélistes pour lesquels ces données ont déjà été collectées et validées par le passé : statut vital, âge, sexe, prénom, occupation principale, etc. Dans la plupart des cas, ces incohérences ont une cause identifiable et peuvent être corrigées. On constate fréquemment des inversions d'identifiants entre deux personnes d'un même ménage ou de mauvaises saisies de dates de décès par exemple.

3. Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche

3.a. Comment les données et les métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche ?

L'intégralité des informations de contact et des données d'enquête mobilisées et produites avant, pendant ou après le terrain de l'enquête sont stockées sur des serveurs dédiés, hébergés par Centerdata (Pays-Bas). Les informations nominatives de contact des répondants sont toujours stockées séparément des données collectées durant les entretiens (qui sont remontées via le CAPI de manière pseudonymisée). Ces données de contact se trouvent sur un serveur distinct.

Les données de travail intermédiaires font ensuite l'objet d'une seconde phase de chiffrement des codes identifiants avant d'être mises à la disposition des membres autorisés de chaque équipe-pays via une plateforme d'accès sécurisée avec une identification à 2 facteurs ([lien](#)).

La seule exception à ce principe général concerne les questionnaires papier auto-administrés propres à chaque pays. En France, une fois remplis, ceux-ci sont remis en main propre à l'enquêteur lors de son passage (préférentiellement) soit retournés à la société d'enquête par courrier simple. Ils ne contiennent aucune information directement identifiante mais uniquement les identifiants de premier niveau (*pidcom*). Ces questionnaires papier sont réceptionnés et stockés de manière sécurisée par la société d'enquête, saisis dans une base de données pseudonymisée qui est transmise *via* un protocole sécurisé (solution *Kite-works*) à l'équipe-pays pour validation et recodage. Une fois retravaillées par l'équipe-pays, ces données sont transmises aux équipes de Centerdata par le même protocole sécurisé que les données du CAPI.

3.b. Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées tout au long du processus de recherche ?

Les formes les plus sensibles des données sont relatives d'une part aux informations nominatives et de contact des personnes et d'autre part aux réponses à certaines questions de l'enquête SHARE (revenu, santé, etc.).

Les données nominatives et de contact sont gérées dans un fichier « fiches adresses » stocké par Centerdata. Le logiciel implémentant le CAPI génère de manière séparée un second fichier « données d'enquête », les deux fichiers étant associés uniquement au moment de l'entretien, puis dissociés au moment de la transmission des données. Les réponses saisies sont automatiquement cryptées par le logiciel d'enquête (cryptage MD5/DES avec une longueur de clé de 64 bits) puis la transmission est effectuée par synchronisation du CAPI vers un serveur distant de Centerdata *via* un protocole de communication SFTP/FTPS après activation d'un réseau VPN sur la machine des enquêteurs. Après cette phase de synchronisation, ces données ne sont plus accessibles localement sur la machine de l'enquêteur.

Les obligations de l'agence de collecte relatives aux informations sensibles auxquelles elle a accès, en particulier le respect de la confidentialité et de la sécurité des données, sont clairement définies dans un contrat-cadre de collecte des données, ainsi que dans deux documents techniques contractuels établis entre l'agence de collecte et SHARE-ERIC : l'accord sur le traitement des données (*Data Processing Agreement*) et le descriptif des mesures techniques et organisationnelles mises en place pour garantir la sécurité du traitement des données (*Technical and Organisational Measures for SHARE*). Les modalités de mise en œuvre des spécifications contenues dans ces documents peuvent être auditées (le dernier audit en date a eu lieu en vague 10, et a été diligenté par le DPO de SHARE-ERIC).

Les données de travail produites font l'objet d'une seconde phase de chiffrement au cours de laquelle l'identifiant individuel initial (*pidcom*) est remplacé par un nouveau numéro d'identification (*mergeid*) qui permet la comparaison entre vagues, ce qui rend impossible le lien entre le nouveau numéro d'identification et l'ensemble des informations identifiantes des répondants.

Le schéma ci-dessous résume les flux de production et de transmission entre acteurs des versions successives des données :

Flux des données SHARE



4. Exigences légales et éthiques, codes de conduite

4.a. Si des données à caractère personnel sont traitées, comment le respect des dispositions de la législation sur les données à caractère personnel et sur la sécurité des données sera-t-il assuré ?

L'ensemble des opérations relatives aux données SHARE, du recueil à leur publication, est conforme au Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ([lien](#)), dit « Règlement général sur la protection des données » (RGPD : [lien](#) vers la synthèse officielle).

Les répondants peuvent exercer leurs droits RGPD directement auprès du SBI et de SHARE-ERIC, mais l'équipe SHARE-France et Dauphine servent généralement de relais national à ces demandes, qui peuvent ainsi être formulées et être prises en charge en français. Dans tous les cas, leur traitement se fait de manière coordonnée entre SHARE-France et l'échelon international du projet.

La participation aux enquêtes du projet SHARE est strictement volontaire et repose sur le consentement explicite des personnes interrogées. Les droits des participants au sens du RGPD sont garantis et explicités à plusieurs reprises.

- Les lettres-avis adressées en amont des terrains d'enquête sont systématiquement accompagnées d'un document d'information qui détaille les droits des enquêtés en termes d'accès, de modification, suppression et portabilité des données personnelles, et de restriction ou d'opposition aux traitements relatifs à ces données. Voici un exemple du document adressé en vague 10 :



Déclaration concernant la protection des données et la confidentialité absolue de vos données personnelles

L'enquête SHARE sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, est une étude internationale conduite sous la responsabilité du consortium européen d'infrastructures de recherche SHARE-ERIC en coopération avec ses institutions scientifiques partenaires (en tant que responsables conjoints). En France, l'Université Paris-Dauphine est actuellement responsable de la mise en œuvre de l'étude. Pour la réalisation des entretiens, nous avons fait appel à la société Verian basée à Paris. Toutes les parties impliquées travaillent conformément aux dispositions légales sur la protection des données.

Le but de l'enquête SHARE est d'aider les chercheurs à mieux comprendre les besoins et les conditions de vie des personnes de 50 ans et plus, et de leurs familles. SHARE fournit aux scientifiques des données sur la santé, le statut socio-économique et les liens sociaux et familiaux des individus, afin d'étudier les questions de recherche en lien avec l'avancée en âge de la population. En France, l'enquête est financée par le CNRS, la CNSA, l'ANR, la CNAV, le COR, ainsi que par la Commission Européenne.

Vous avez été sélectionné(e) au hasard pour participer à cette enquête. Votre participation est entièrement basée sur le volontariat.

Les résultats de cette enquête seront présentés uniquement sous une forme anonymisée, c'est-à-dire sans vos noms et adresse. Cela signifie que personne, à partir des résultats, ne sera en mesure d'identifier l'individu qui a répondu à l'entretien et fourni les informations.

Il en va de même pour les entretiens de suivi réalisés avec vous à chaque vague d'enquête - lesquels sont importants pour comprendre le processus de l'avancée en âge - et pour les entretiens réalisés avec les proches de participants décédés, qui sont également importants pour mieux comprendre leurs conditions de fin de vie. Les informations provenant des différents entretiens réalisés avec une même personne ne sont liées entre elles que par un code d'identification, c'est-à-dire sans noms, ni adresses.

Les responsables du respect des dispositions relatives à la protection des données sont les suivants :

<p> Prof. Dr. Florence Jusot Responsable France de l'enquête SHARE Université Paris-Dauphine Place du Mar. De Lattre de Tassigny 75016 Paris France</p>	<p>Prof. Dr. Agnieszka Chłoń-Domińczak Directrice générale par intérim de SHARE-ERIC (2024) Leopoldstr. 139 80804 Munich Allemagne</p>	<p>Prof. David Richter Directeur général de SHARE-ERIC (2025) Chausseestraße 111 10115 Berlin Allemagne</p>
---	---	--

Au verso de cette déclaration, nous détaillons la façon dont les données que vous avez fournies sont traitées de l'entretien jusqu'à l'édition de résultats totalement anonymisés, et nous vous fournissons davantage de précisions concernant vos droits.



Que deviennent les informations que vous avez fournies ?

1. Les enquêteurs de Verian saisissent vos réponses à l'aide d'un ordinateur en sélectionnant les items correspondants.
2. Les informations que vous fournissez pendant l'entretien sont stockées avec un code d'identification, sans nom ni adresse, afin qu'elles ne puissent pas être directement reliées à vous.
3. Les noms et les adresses sont stockés séparément des informations que vous avez fournies pendant l'entretien. Ces données seront stockées uniquement jusqu'à la fin de l'étude SHARE, sauf si vous retirez votre consentement ou demandez leur suppression avant. L'étude SHARE prendra fin dès la dernière vague de collecte des données, après que les vérifications nécessaires à la qualité des données ont été réalisées pour préparer une base de données finale, anonymisée et destinée à la recherche.
4. Après les entretiens individuels, les données collectées sont rassemblées sans noms, ni adresses. Ces données issues des entretiens seront analysées de manière agrégée (exemple : tableau ci-contre concernant la situation professionnelle).

5. Les résultats diffusés dans les publications scientifiques sont présentés uniquement agrégés par groupes (par exemple les hommes, les femmes). Les informations sur les personnes ne sont pas identifiables.
6. Dans le cas des entretiens de suivi avec les mêmes personnes, les adresses et les noms sont toujours stockés séparément des réponses fournies dans les entretiens.

	Total	Homme	Femme
Retraité	58,5%	65,5%	53,1%
Salarié ou indépendant	24,9%	26,7%	23,4%
Chômage	2,8%	3,2%	2,6%
Invalidité	3,1%	3,1%	3,0%
Personne au foyer	8,8%	0,3%	15,5%
Autre	1,9%	1,2%	2,4%
Total (%)	100%	100%	100%
Nombre de répondants	67 278	29 387	37 891

Exemple : résultats concernant la situation professionnelle

Dans tous les cas, les règles suivantes s'appliquent :

Votre participation à cette enquête est entièrement basée sur le volontariat. La base légale du traitement des données personnelles est le consentement. Ceci s'applique de la même manière pour cet entretien et pour toutes ses sections que pour les futurs entretiens menés dans le cadre de l'étude. La non-participation n'entraînera aucun préjudice pour vous. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à tout moment, avec effet immédiat et valable pour le futur.

En outre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles, d'un droit de restriction ou d'opposition des traitements relatifs à vos données personnelles, ainsi que d'un droit de portabilité des données.

Si vous avez des questions concernant la protection des données, veuillez contacter le délégué à la protection des données de SHARE-ERIC par e-mail (DSB-ShareEric@he-c.de). Des informations complémentaires sur la protection des données et les responsabilités des responsables conjoints du traitement sont disponibles dans l'Avis de Confidentialité (*Privacy Notice*) sur www.share-eric.eu. Pour toute autre question concernant l'étude, veuillez contacter Verian, en appelant (gratuitement) le 08 03 00 01 51.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données. Nous vous recommandons toutefois d'envoyer d'abord une réclamation à notre délégué à la protection des données.

Pendant cet entretien, nous vous poserons également des questions qui concernent des personnes proches de vous. Ces informations sont collectées sur la base légale de nos intérêts légitimes en rapport avec les finalités de recherche décrites dans cette déclaration. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir montrer ce document aux autres personnes de votre ménage afin qu'elles soient informées de ce traitement de données et de leurs droits à cet égard.

Merci pour votre participation et votre confiance !

- Au verso des lettres-avis figure également le cartouche réglementaire demandé par la CNIL, dont voici la reproduction pour la vague 10 :

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, l'enquête SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) – Vague 10 a reçu le n° de visa : 2024X705AU, valable pour les années 2024 et 2025.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Université Paris-Dauphine.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Conformément à ces dispositions, les personnes enquêtées sont informées de ce qui suit :

Cette enquête n'est pas obligatoire. Les personnes enquêtées peuvent retirer leur consentement à tout moment.

La société Verian, mandatée par l'Université Paris-Dauphine, est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées) des ménages sollicités pour la première fois à participer à l'enquête SHARE. Elle est habilitée par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Ces données d'identification transmises par l'INSEE seront conservées par Verian pendant une durée maximale de 24 mois à l'issue du terme du recueil, afin d'assurer un suivi longitudinal.

Les réponses à l'enquête seront conservées jusqu'à la fin du projet SHARE. Elles seront conservées sous une forme anonyme au-delà de cette durée. Leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou de travaux de recherche scientifique.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Université Paris-Dauphine (Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris cedex 16), que vous pouvez contacter par l'intermédiaire de son correspondant au sein de l'équipe SHARE, M. Louis ARNAULT (share@dauphine.psl.eu), et de son délégué à la protection des données (dpo@dauphine.psl.eu).

Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

- L'enquêteur vérifie en début d'entretien que l'enquêté a bien reçu et pris connaissance du document d'information RGPD et lui propose, dans le cas contraire, de lui redonner ce document et de lui en résumer les principales informations.

Ce n'est qu'alors que le consentement de la personne à répondre à l'enquête est recueilli, au début du questionnaire principal, par l'enquêteur. Ce dernier a été spécifiquement formé au contenu et aux principes de l'enquête ainsi qu'au recueil du consentement auprès de personnes potentiellement âgées et malades, et de leurs proches présents lors de l'entretien, notamment dans le cas où le répondant autorise un « proxy » à l'assister dans la réponse aux questions (étant entendu que certaines questions doivent faire l'objet d'une réponse personnelle, sans présence du proxy, par souci de confidentialité et pour garantir la qualité des données recueillies).

La conformité des opérations de collecte et de traitement de SHARE est garantie par la déclaration de chaque vague d'enquête auprès de la CNIL. La vague 10 de l'enquête SHARE a été conduite après une déclaration de conformité à la méthodologie de référence MR-004 qui « encadre les traitements de données à caractère personnel à des fins d'étude, évaluation ou recherche n'impliquant pas la personne humaine » ([lien](#)), soumise et garantie en 2024 par Alexandra Pili, alors déléguée à la protection des données de l'Université Paris Dauphine – PSL (dpo@dauphine.psl.eu). Dans le cadre du respect des engagements de SHARE vis-à-vis de la CNIL, des analyses sont en cours pour élaborer un PIA (*Privacy Impact Assessment*) en partenariat avec l'échelon européen de SHARE.

Enfin, le projet SHARE s'inscrit dans le cadre de la Statistique Publique et prend, à ce titre, toutes les dispositions propres au respect du secret statistique ([lien](#)), préalable notamment à la livraison des données à caractère personnel (données de contact) tirées depuis la vague 10 par l'INSEE dans la base FIDELI afin de permettre les démarches de rafraîchissement de l'échantillon.

A ce titre, SHARE-France sollicite un avis d'opportunité de la part du CNIS pour une durée de 5 ans, le dernier avis favorable en date ayant été rendu le 20 octobre 2022 pour la période 2023-2027 (réf. 139-H030 :

[lien](#)). A chaque vague, l'enquête SHARE sollicite également un avis de conformité auprès du comité compétent du CNIS afin d'obtenir le « *label d'intérêt général et de qualité statistique, sans caractère obligatoire* ». Les dix premières vagues d'enquête ont reçu ce label (pour la vague 10 : visa n° **2024X705AU** du ministre de l'économie et des finances).

4.b. Comment les autres questions juridiques, comme la titularité ou les droits de propriété intellectuelle sur les données, seront-elles abordées ? Quelle est la législation applicable en la matière ?

L'ensemble des droits et responsabilités des institutions scientifiques partenaires impliquées dans le projet SHARE à l'échelle européenne, dont l'Université Paris Dauphine – PSL pour la France, sont encadrés par les dispositions juridiques des statuts de SHARE-ERIC ([lien](#)). Ces statuts doivent à tout moment être conformes au règlement n° 723/2009 relatif au cadre juridique communautaire applicable aux consortiums pour les infrastructures européennes de recherche (ERIC).

La collecte et l'utilisation des données SHARE sont soumises aux lois européennes et nationales sur la protection des données. A date, un *Joint Controller Arrangement* est annexé à l'accord de consortium et lie toutes les parties à cet accord (dont l'Université Paris Dauphine – PSL). Il clarifie les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans le périmètre de SHARE-ERIC.

4.c. Comment les éventuelles questions éthiques seront-elles prises en compte, les codes déontologiques respectés ?

SHARE fait l'objet de procédures fréquentes de contrôle éthique. Avant chaque vague de collecte, le projet est examiné au niveau central par un comité d'éthique, le dernier avis d'examen favorable en date ayant été rendu le 22 novembre 2022 par le comité d'éthique du Max-Planck Institute (*Ethikrat der Max-Planck-Gesellschaft*). En outre, les mises en œuvre nationales de SHARE sont examinées et approuvées par les comités d'éthique ou les comités d'examen institutionnels compétents, chaque fois que cela est nécessaire. A titre d'exemple, en France, la collecte spécifique de gouttes de sang séchées en vague 6 et la mesure de l'activité physique par le port d'un accéléromètre en vague 8 ont fait l'objet de demandes d'autorisations spécifiques auprès d'un comité de protection des personnes (CPP). Les avis favorables rendus portent les références suivantes : n° IDRCB 2019-A01396-51, réf. CPP n° 19055-40731, CPP Ile-de-France en date du 4 juillet 2019.

Ces nombreux examens couvrent tous les aspects du projet SHARE, y compris les collectes satellites, et confirment que le projet est conforme aux normes juridiques en vigueur et en accord avec les normes éthiques internationales.

Les activités liées à la recherche sur des sujets humains sont guidées par les principes internationaux d'éthique de la recherche, tels que le Code de pratique du respect pour la recherche socio-économique (lignes directrices professionnelles et éthiques pour la conduite de la recherche socio-économique) et la « Déclaration d'Helsinki » – un ensemble de principes éthiques concernant l'expérimentation humaine, développé pour la communauté médicale par l'Association médicale mondiale (AMM) et révisé pour la dernière fois lors de la 64^e réunion de l'AMM en octobre 2013 (Fortaleza, Brésil). Conformément aux conditions d'accès et d'utilisation des données SHARE, tous les utilisateurs des données issues de l'enquête sont supposés connaître les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche et les prendre en compte de manière appropriée lorsqu'ils mènent des recherches mobilisant ces données.

5. Partage des données et conservation à long terme

5.a. **Comment et quand les données seront-elles partagées ? Y-a-t-il des restrictions au partage des données ou des raisons de définir un embargo ?**

Les données individuelles SHARE, rigoureusement pseudonymisées, sont intégralement mises à la disposition de la communauté scientifique et institutionnelle en *open data*, sous réserve d'une inscription préalable et d'un double engagement à une utilisation non commerciale et au respect des procédures préservant le secret statistique.

Les données sont fournies de façon personnelle, après une procédure d'enregistrement auprès du SHARE Berlin Institute :

- Le demandeur soumet sa demande d'accès aux données par email en attestant de son affiliation académique (université, institut de recherche, département de recherche d'une administration publique, etc.) et/ou en fournissant un descriptif du projet scientifique auquel les données sont destinées.
- Le demandeur signe un engagement de bonne utilisation par lequel il s'engage à ne pas utiliser les données à des fins commerciales, à s'interdire toute tentative de réidentification des données personnelles et à ne pas transmettre les données à des tiers qui ne seraient pas eux-mêmes enregistrés en tant qu'utilisateurs.

Sous réserve de ces deux conditions, un profil d'accès (identifiant et mot de passe) est fourni afin de se connecter à la plateforme d'accès aux données publiques SHARE ([lien](#)). Les données de la dernière *release* en date peuvent alors être téléchargées « en local » sous forme d'une archive unique contenant tous les jeux de données.

Le délai entre la fin du terrain d'enquête et la mise à disposition publique des données est d'environ 1 an et demi, avec schématiquement deux périodes distinctes :

- Le premier temps est consacré à la curation et au post-traitement, à la mise en cohérence longitudinale des différentes vagues d'enquête et au calcul des pondérations ; il dure environ 1 an. Durant cette période, les équipes chargées de la production de l'enquête dans chaque pays contribuent aux tâches de vérification, nettoyage et calculs « techniques » à partir de versions de travail des données. Ces données de travail, sensibles, à l'usage exclusif d'une ou deux personnes dédiée(s) dans chaque équipe-pays, sont disponibles *via* une plateforme d'accès sécurisée avec une identification à 2 facteurs.
- Le second temps consiste en une période de 6 mois durant laquelle les équipes pays bénéficient d'une primeur sur l'utilisation de ces données afin de débiter leurs travaux de recherche avant que celles-ci ne soient ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique.

Les données individuelles SHARE sont également transmises à une équipe de la University of Southern California (USC) dans le cadre du projet *Gateway to Global Aging Data* (g2aging.org) dont l'objectif est de fournir des données harmonisées et accessibles sur le vieillissement provenant de l'ensemble des enquêtes « sœurs » de SHARE dans différents pays du monde : HRS aux Etats-Unis, ELSA en Angleterre, CHARLS en Chine, etc. Cette plateforme fournit en libre accès un ensemble de ressources dédiées à ces données et à leur bonne utilisation : jeux de données retravaillés et harmonisés, codes d'utilisations Stata et R, documentation, infographies et requêtes préstructurées, etc.

5.b. Comment les données à conserver seront-elles sélectionnées et où seront-elles préservées sur le long terme (par ex. un entrepôt de données ou une archive) ?

L'ensemble des fichiers comprenant les données sources et les versions de travail temporaires des données sont stockés exclusivement sur des serveurs dédiés, hébergés par Centerdata, situé aux Pays-Bas.

Les données finales mises à disposition du public sont également hébergées par Centerdata.

5.c. Quelles méthodes ou quels outils logiciels seront nécessaires pour accéder et utiliser les données ?

Les utilisateurs enregistrés peuvent analyser directement les données avec les logiciels Stata ou SPSS. Cependant, d'autres logiciels statistiques usuels (R, SAS, Python...) peuvent également être utilisés après une conversion de format des données, procédure standard facile à implémenter dans tout logiciel statistique.

Les normes et thésaurus de SHARE facilitent théoriquement l'interopérabilité disciplinaire, les données et métadonnées SHARE étant documentées de manière exhaustive, permettant ainsi aux chercheurs de toutes les disciplines d'utiliser les données de manière informée.

6. Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

6.a. **Qui (par exemple rôle, position et institution de rattachement) sera responsable de la gestion des données (c'est-à-dire le gestionnaire des données) ?**

A l'échelon européen, SHARE-ERIC d'une part et l'ensemble des institutions scientifiques partenaires (Université Paris Dauphine – PSL pour la France) sont désormais considérées comme « responsables conjoints du traitement » (*joint controllers*) au sens du RGPD (art. 26). Ils agissent à ce titre selon un partage de prérogatives et de responsabilités défini dans le *Joint Controller Arrangement*. Ce document a été annexé à l'accord de consortium du SHARE-ERIC, et lie toutes les parties prenantes à cet accord.

SHARE-ERIC assure la gouvernance globale du projet SHARE via une instance globale de régulation (*Council*, où sont représentés les Etats impliqués membres de l'ERIC) ainsi que son pilotage stratégique et scientifique *via* des instances dédiées (*Management Board* et *Scientific Monitoring Board*). Les statuts de SHARE-ERIC sont consultables [ici](#).

Une équipe dédiée de Centerdata supervise l'hébergement et la sécurisation des données, ainsi que les missions relatives à la documentation des données et métadonnées de SHARE.

Enfin, une équipe de l'Université de Palerme (Italie) en charge des travaux de calage et de calcul des pondérations est également destinataire des données de travail SHARE.

A l'échelon local, l'équipe SHARE-France dirige l'ensemble des missions de gestion et de production des données SHARE en France. Elle est ainsi garante de la conformité scientifique, juridique et éthique du projet SHARE au niveau national.

6.b. **Quelles seront les ressources (budget et temps alloués) dédiées à la gestion des données permettant de s'assurer que les données seront FAIR (faciles à trouver, accessibles, interoperables, réutilisables) ?**

Des ressources spécifiques sont allouées à la fois par SHARE-ERIC, le SBI et Centerdata pour mener les missions de gestion et de documentation des données. Au total, 5 personnes ont la charge de ces différentes missions à un titre ou un autre dans l'une de ces structures.

La conformité des données SHARE au standard FAIR est garantie par SHARE-ERIC, et se traduit par son intégration à la *FAIRsharing initiative* et son inscription au répertoire RE3data (voir point 2.a ci-dessus).

A l'échelon national, l'équipe SHARE-France est le relais local de la politique d'ouverture des données SHARE, par ses activités de scientifiques et pédagogiques qui ont pour objectif d'assurer en France la notoriété de l'enquête, la dissémination des données publiées et leur bonne utilisation.